RELEVE DE DECISIONS

Commission Régionale du Contrôle des Clubs

Réunion du 24 juin 2021

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier ou par message électronique.

FC 4 RIVIERES 70, AS AUDINCOURT, STADE AUXERROIS, AVALLON FCO, AS BAUME LES DAMES, BESANÇON FOOTBALL, AS CHEVIGNY ST SAUVEUR, U COSNOISE S, FC GRANDVILLARS, FC GUEUGNON, IS SELONGEY FOOTBALL, JURA LACS FOOT, AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY, US LA CHARITE, AS LEVIER, RC LONS LE SAUNIER, UF MACONNAIS, FC MONTCEAU BOURGOGNE, FC MORTEAU MONTLEBON, AS ORNANS, USC PARAY LE MONIAL, FC PARON, US PONT DE ROIDE VERMONDANS, CA PONTARLIER, AS QUETIGNY, ENT. ROCHE NOVILLARS, AS SAINT APOLLINAIRE, US SAINT SERNIN, US SAINT VIT, FC SENS, SUD NIVERNAIS IMPHY-DECIZE, FC VALDAHON VERCEL :

- Aucune mesure appliquée

FC CHALON:

- Encadrement de la masse salariale

FC CHAMPAGNOLE, FC VESOUL:

- Amende 300 €

RACING BESANÇON, JURA DOLOIS FOOTBALL:

- Amende 1 500 €

AS BELFORT SUD:

- Rétrogradation en championnat Régional 2

AS GARCHIZY:

- Sursis à statuer dans l’attente d’éléments